

Compte rendu

Réunion de Bassin 24 mai 2018
Lycée Professionnel Marie Curie – Saint Jean Du Gard

Mettre en place un atelier radio au CDI : retour d'expérience

- Projet à mettre en place en partenariat avec une radio locale :
- 1. Animateur qui peut encadrer et former les élèves (environ 1000€ pour 20 séances. N'hésiter pas à faire une demande *artiste au collègue* pour une éventuelle subvention)
 - Prêt du matériel pour pouvoir se lancer
 - Créneau pour une diffusion sur les ondes
- 2. Équipement : prévoir un budget de 700 à 1000€ maxi
- 3. Dans l'idéal avoir une salle dédiée sinon une armoire pour stocker le matériel
- 4. Médiacenter : compte à créer auprès de Claude Roura (claude-jac.roura@ac-montpellier.fr) pour pouvoir diffuser les podcast sur Esidoc et le site de l'établissement

Visite du Musée Maison Rouge

Très belle visite :

- Une partie consacré à la vie en Cévennes : l'habitat, l'agriculture...
- Une deuxième partie consacrée à la culture du ver à soie

contact : **Julie Rabier**. Tel 06 35 81 69 87 ou mail julie.rabier@alesagglo.fr

Gratuit pour les scolaires de la zone Alès Agglo et 2€ pour les autres.

Débat autour de l'ouverture et de l'accueil des élèves au CDI :

La majorité des collègues ferment le CDI dans le cadre de séances pédagogiques qui se déroulent au sein du CDI ou dans d'autres salles. Cependant c'est une pratique qui tend à être remise en cause par les autorités supérieures car l'objectif majeur semble être de plus en plus l'ouverture maximale du CDI à tous les élèves tout au long de la journée, récréations et pauses méridiennes également.

La problématique se fait particulièrement sentir en Lycée où l'accueil des élèves est moins régulée et moins « encadré » c'est à dire qu'ils peuvent aller et venir tout au long de la journée sans avoir la contrainte des créneaux horaires comme en collège. Et quand il n'y a pas de salle d'étude ni de foyer le CDI est tout trouvé :

- Ex. du Lycée Prévert où faute de salle de permanence et de foyer, le CDI accueille un flot incessant et important de lycéens même quand il y a une séance pédagogique, idem à la Cité scolaire André Chamson où la principale adjointe demande aux professeurs documentalistes d'aménager le CDI de telle sorte que les séances puissent se faire sans nuire à l'accueil autonome des élèves qu'il soit collégien ou lycéen.

Autre problème soulevé, l'ouverture du CDI par un membre du personnel éducatif (enseignant disciplinaire, AED, AVS...) autre qu'une « aide documentaliste » qui aurait été formée ! Donc aucune concertation, aucun travail d'équipe. Un « protocole » défini par les professeurs documentaliste tentent de cadrer cette ouverture extra-doc !

- Ex. à Anduze où le CDI fut parfois ouvert par un surveillant sans concertation et information auprès du professeur documentaliste qui a eu l'agréable surprise de retrouver le CDI sans dessus dessous !!

On en est donc arrivé à la conclusion qu'il est impératif d'avoir un règlement du CDI clair et précis, qui fasse prévaloir le fait que le professeur documentaliste n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui est faite du CDI en son absence.

Un outil collaboratif a été créé autour du règlement intérieur du CDI : chacun peut y partager son règlement du CDI et noter quelques idées pour améliorer le sien ;-)

Mis en ligne par Alix et accessible ici : <https://annuel2.framapad.org/p/NS1xsFHw27>

Info en plus

Une ressource proposée par Jean-Marc qui a participé au colloque autour de la BD organisé par le SNE (syndicat de l'Édition). Voici la synthèse de cette conférence organisée le 17 septembre 2017 à Montpellier :

https://www.sne.fr/evenement_sne/2017-genre-de-lectures-genre-de-lecteurs

Proposition pour l'année scolaire 2018/2019

- Formation **esidoc** à caler avant les vacances de Toussaint : Cité scolaire André chamson – Le Vigan
- 1ere Réunion de bassin : fin novembre/ début décembre : collège La galaberte - Saint Hippolyte
- Formation sur la littérature jeunesse : « *concevoir des activités pédagogiques visant à favoriser l'appétence des jeunes pour le livre et la lecture et à promouvoir la littérature jeunesse* » : février/mars 2019. Lieu à définir ?
- 2eme réunion de bassin : fin mai 2019 ? *Lycée Prévert* ??